



Union Parlementaire Africaine

42^{ème} CONFERENCE
75^{ème} Session du Comité Exécutif
Djibouti, 25 – 29 novembre 2019



Assemblée Nationale
Djibouti

RAPPORT DU COMITE DES FEMMES PARLEMENTAIRES DE L'UNION PARLEMENTAIRE AFRICAINE

(Adopté)

A l'occasion de la 42^e Conférence de l'Union Parlementaire Africaine, le Comité des femmes parlementaires s'est réuni le 27 novembre 2019 à Djibouti, République de Djibouti, sous la présidence de la Très Honorable Mabel Memory CHINOMONA, Présidente du Sénat du Zimbabwe, Présidente du Comité.

Elle était assistée de l'honorable Saadia Nouara DJAAFAR, Rapporteur et de Monsieur IDI GADO Boubacar, Secrétaire Général de l'UPA.

Ont pris part aux travaux, les membres des parlements suivants : Algérie, Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Djibouti, Egypte, Ghana, Guinée Equatoriale, Mali, Maroc, Niger, Nigéria, Ouganda, République Centrafricaine, Rwanda, Sénégal et Zimbabwe.

A l'ouverture des travaux, le Comité a tout d'abord procédé à l'adoption de l'ordre du jour, ainsi qu'il suit :

- 1- Allocution de bienvenue de la Présidente du Comité des femmes parlementaires ;
- 2- Thème sur : « le rôle des parlements dans la réduction du taux de mortalité maternelle et néonatale en Afrique » ;
- 3- Adoption du projet de résolution ;
- 4- Questions diverses.

Dans son allocution d'ouverture, Madame la Présidente du Comité des femmes parlementaires de l'UPA a, au nom du Comité et en son nom personnel, remercié les autorités et le peuple djiboutiens, ainsi que les femmes parlementaires djiboutiennes, pour toutes les marques d'attention et de sympathie à l'endroit des participantes aux travaux du comité.

Abordant le thème à l'ordre du jour, à savoir :

« Le rôle des Parlements dans la réduction du taux de mortalité maternelle et néonatale en Afrique », elle a présenté le contexte africain marqué par de nombreux décès attribués à des complications liées à la grossesse et à l'accouchement. Ces pertes de vie inutiles, a-t-elle poursuivi, équivalent au refus du droit à la vie de ces femmes et enfants.

Elle a ainsi souhaité que la santé des mamans et des enfants soit mise au cœur des politiques nationales de développement. Nous devons plus que jamais, unir nos efforts et travailler inlassablement à l'amélioration de la santé des femmes et des enfants maintenant et au-delà de 2030, a-t-elle déclaré.

Cependant, a-t-elle souligné, de nombreuses régions sont actuellement confrontées à de graves risques pour la santé, notamment des taux élevés de mortalité maternelle et néonatale, la propagation de maladies infectieuses et de maladies non transmissibles et une mauvaise santé reproductive.

Des progrès sensibles ont été accomplis dans l'accroissement de l'espérance de vie et la réduction de certaines causes majeures de la mortalité infantile et maternelle, mais pour atteindre l'objectif de moins de 70 décès maternels **sur 1000** d'ici à 2030, il faudrait améliorer les soins de santé ; réduire d'un tiers, les décès prématurés dus à des maladies non transmissibles, nécessiterait des technologies plus efficaces.

De nombreux efforts supplémentaires sont nécessaires pour éliminer complètement un large éventail de maladies et résoudre de nombreux problèmes de santé persistants et émergents. En mettant l'accent sur un financement plus efficace des systèmes de santé, l'amélioration de l'assainissement et de l'hygiène ; un meilleur accès aux professionnels de santé et davantage de conseils sur les moyens de réduire la pollution ambiante, des progrès significatifs peuvent être réalisés pour sauver des vies, a-t-elle poursuivi.

Pour terminer, elle a souhaité plein succès aux travaux du Comité et a déclaré ouverte la réunion du Comité des femmes parlementaires de l'UPA.

A la reprise des travaux, l'honorable Nouria Waberi Ouffaneh, députée de l'Assemblée Nationale de Djibouti, a tout d'abord pris la parole pour souhaiter la bienvenue à toutes les participantes à la réunion du comité des femmes parlementaires de l'UPA.

Le Comité est ensuite passé à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour:

Le rôle des parlements dans la réduction du taux de mortalité maternelle et néonatale en Afrique

Au cours des débats sur ce thème, le Comité a reçu la visite du Président du Comité Exécutif de l'UPA, le Très Honorable Alassane Bala SAKANDE, Président de l'Assemblée Nationale du Burkina Faso. Il a félicité les femmes parlementaires de l'UPA. Et dans cette lancée, il a demandé aux hommes de se lever et d'ovationner les femmes.

Il a déclaré qu'il a tenu à rencontrer les femmes pour montrer le respect qui doit leur être accordé et a demandé que toutes les instances de décisions comprennent des femmes pour donner les chances à tout le monde aux fins d'atteindre l'équité.

Il leur a rassuré qu'il se battra toujours pour la cause de la femme. Aussi, a-t-il voulu apporter son soutien et féliciter le travail effectué.

La Présidente a, au nom du Comité, exprimé sa satisfaction pour cette marque de respect ; et s'agissant du thème à l'ordre du jour, a encouragé les femmes à s'unir pour sauver la vie des mères et des nouveau-nés.

A la reprise, après le départ du Président, les débats se sont poursuivis. Et à l'issue de discussions intenses et fructueuses, le comité des femmes parlementaires de l'UPA a formulé le projet de résolution suivant :

Projet de résolution

Le Comité des femmes parlementaires africaines de l'Union parlementaire africaine, réuni le 27 novembre 2019 à Djibouti (Djibouti),

- a- Conscient de la faible performance des systèmes de santé dans certains pays africains et de la faiblesse de qualité de soins pour la mère et le nouveau-né dans la plupart des formations sanitaires ;
- b- Reconnaissant la place et le rôle des parlements dans la lutte contre la mortalité maternelle et néonatale ;
- c- Considérant la réduction du taux de mortalité maternelle et néonatale comme un facteur clé pour la survie et le développement de tous les enfants jusqu'à l'adolescence, notamment en Afrique;
- d- Rappelant l'Objectif pertinent n°3 de développement durable (ODD) qui a prévu en 2018 de réduire d'ici à 2030 la mortalité maternelle et infantile ;
- e- Constatant que le risque de décès est également plus élevé en zone rurale et dans les ménages les plus pauvres ;
- f- Considérant qu'alors que le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans a baissé dans son ensemble, la proportion des décès est en augmentation en Afrique ;
- g- Notant que l'éducation de la mère demeure un puissant déterminant d'inégalité : les enfants de mères éduquées ont plus de chances de survivre que les enfants de mères sans éducation ;
- h- Considérant que le VIH est la principale cause de décès chez les femmes en âge de procréer ;

- i- Considérant qu'en période de conflits, l'insécurité, la vulnérabilité des femmes et des enfants conduisent à de nombreux décès ;

Propose à la 42^e Conférence les recommandations suivantes :

- 1- Le renforcement de la sécurité dans les pays en conflits afin de protéger les femmes et les enfants en particulier ;
- 2- La prise en compte de certaines recommandations de l'OMS : soins tout au long du travail et de l'accouchement, les soins pendant la première phase du travail, la deuxième et la troisième phase, les soins immédiats du nouveau-né et la femme après l'accouchement ;
- 3- L'amélioration des soins de santé qualifiés pour réduire d'un tiers d'ici à 2030 les décès prématurés et atteindre l'objectif 3 de développement durable : permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge;
- 4- Un financement plus efficace des systèmes de santé pour l'amélioration de l'assainissement et de l'hygiène, pour un meilleur accès aux professionnels de santé et davantage de conseils sur les moyens de réduire la pollution ambiante ; ainsi, des progrès peuvent être réalisés pour sauver des vies ;
- 5- La promotion de services de santé par l'octroi des bourses pour la formation des personnels de santé et l'appui des institutions telles que l'OMS, le FNUAP, l'UNICEF, l'ONU Femmes pour améliorer la santé de la mère et du nouveau-né ;
- 6- La législation pour actualiser et renforcer les textes législatifs sur la santé de la reproduction aux fins de sanctionner les pratiques traditionnelles néfastes à la santé de la mère et de l'enfant ;
- 7- La sensibilisation par les parlements africains de leurs gouvernements pour les amener à accroître les crédits destinés à la santé communautaire, à la construction et à l'équipement des infrastructures, à la formation du personnel de santé publique et à l'approvisionnement en médicaments contre le paludisme lors des consultations prénatales et la distribution des moustiquaires imprégnées ;
- 8- L'accès libre par les femmes à des services de planification familiale ;
- 9- L'accouchement en présence d'un personnel qualifié et l'accès à des soins obstétricaux d'urgence pour sauver des vies ;
- 10- L'organisation de sessions de sensibilisation par les femmes parlementaires, les associations féminines, des associations corporatives féminines dans les lycées, les collèges auprès des jeunes filles et des couples ainsi que dans les zones rurales ;
- 11- La mise en place de centres de conseils en planning familial ;

- 12- La facilitation de la mise en place d'un programme réduisant la vulnérabilité des femmes au VIH/SIDA, aux maladies non transmissibles et l'hépatite ;
- 13- La mobilisation des ressources pour l'acquisition des antirétroviraux à moindre coût pour la mère et l'enfant séropositifs ;
- 14- La mobilisation des ressources pour soutenir l'éducation informelle et l'alphabétisation des adultes chez les femmes rurales et améliorer leur comportement de recherche de santé en période de maladie ;
- 15- La recherche de financements pour la création de banques de lait maternel ;
- 16- La mise en place de services de vaccination gratuits et accessibles à tous les nourrissons ;
- 17- L'adoption de lois pour la prise en charge et la protection des malades du SIDA.

Questions diverses

Sur ce point, la Présidente du Comité a tout d'abord donné la parole à Monsieur le Secrétaire général de l'UPA pour une communication.

Sa communication porte sur la réalisation d'une étude régionale sur « le sexisme, le harcèlement et la violence à l'égard des femmes dans les parlements d'Afrique ».

Cette étude sera menée au niveau de la région Afrique dans le cadre de la coopération entre l'UIP et l'UPA.

Madame la Présidente a ensuite présenté le programme d'activités proposé lors de la 41^e Conférence de l'UPA réunie à Abuja, Nigéria en novembre 2018. A savoir :

- Réalisation des activités conjointes avec l'ONUFEMMES et l'UIP sur des sujets tels que le mariage précoce des filles, le chômage, l'immigration, le quota de la participation des femmes ;
- Création d'une page face book ou autre plateforme pour permettre aux femmes parlementaires de l'UPA de maintenir le contact et d'échanger sur des sujets de préoccupation commune ;
- Mise en application de la recommandation sur le mariage précoce : organisation dans chaque pays, d'une tournée parlementaire de sensibilisation sur la question.

Pour la mise en œuvre dudit programme, la Présidente a souligné la nécessité d'une ligne budgétaire allouée au Comité des femmes pour mener leurs activités ; d'une assistance permanente au Secrétariat Général de l'UPA.

Elle a par ailleurs demandé aux femmes de remplir les fiches élaborées par le Secrétariat Général de l'UPA pour la création d'une plateforme qui leur permettra de communiquer.

S'agissant des partenariats, elle a indiqué la participation du Secrétaire Général de l'UPA au forum des femmes parlementaires, lors de la 141^e Assemblée Générale de l'UIP, à Belgrade, Serbie.

Au cours de ce forum, Monsieur le Secrétaire Général a présenté une communication sur le harcèlement à l'égard des femmes.

En dernier lieu, la Présidente du Comité des femmes a proposé la création de caucus des femmes parlementaires aux niveaux national, sous régional et continental sans tenir compte de l'appartenance à tel ou tel parti politique. Ceci, aux fins d'unir leurs efforts pour de meilleurs résultats. A cet effet, elle a indiqué l'expérience de la SADC qui a déjà créé son caucus au niveau sous régional et bientôt continental.

Cette proposition a été adoptée par le Comité des femmes parlementaires de l'UPA.

Au terme des travaux du Comité des femmes parlementaires africaines, Madame la Présidente s'est réjouie de la contribution active des participantes à travers des échanges enrichissants sur le thème et les autres points inscrits à l'ordre du jour.

Ella a par ailleurs adressé ses félicitations au Secrétariat Général de l'UPA, pour tout l'appui technique mis à la disposition du Comité. Ce qui a contribué au bon déroulement des travaux.

Fait à Djibouti, le 27 novembre 2019